

T+1 Questions et réponses

Table des matières

1 - General.....	1
2 - Settlement	2
3 - Corporate Action	4
4 - Securities lending	5
5 - financement des transactions	5
6 - Divers	6
7- Liens :.....	6

1 - General

1. Qu'est-ce qui va changer avec T+1 ?

Le marché américain passe d'un cycle de règlement T+2 à un cycle T+1 afin d'améliorer l'efficacité du marché et d'éviter les coûts liés aux défaillances. T+1 signifie que les règlements liés aux transactions doivent être exécutés dans un délai d'un jour après la transaction. Cette évolution aura des répercussions importantes sur l'ensemble des acteurs (gestionnaires, traders, opérateurs back-offices, etc.).

Le passage au règlement T+1 nécessitera des changements tout au long du cycle de traitement des transactions afin de ramener le processus de deux à un jour ouvrable. La date finale de mise en œuvre du 28 mai 2024 a été confirmée par la Securities and Exchange Commission (SEC).

La nouvelle règle T+1 ne s'applique qu'aux transactions contre paiement. Les transactions de gré à gré, les transactions sans paiement et les transactions internes de notre sous dépositaire sur le marché local n'entrent pas dans le champ d'application de T+1 et du processus d'affirmation.

2. Quels types de titres sont concernés par le T+1 ?

Seuls les titres éligibles à la DTC comme les actions et les obligations notamment, seront concernés.

En d'autres termes, les marchés des valeurs mobilières américain, canadien et mexicain seront touchés par les changements du T+1, et toute entité opérant sur ces marchés sera donc affectée.

Le Canada et le Mexique passeront au T+1 le lundi 27 mai 2024, tandis que les États-Unis passeront au T+1 le lendemain, le mardi 28 mai 2024.

Vous trouverez la liste complète des instruments concernés sur le site de DTCC : [T-1-Product-List \(dtcc.com\)](https://www.dtcc.com)

3. Les ISIN non américains réglés sur le marché américain entrent-ils dans le champ d'application de T+1 ?

Oui, d'autres ISIN sont également concernés. La liste des transactions concernées que SIX SIS (dépositaire pour les titres US de la BCV) a reçue de Citi (sous dépositaire américain) comprend également les ISIN SG, LR, AU, BS, NL, IL, LU, CH, KY, BM.

4. Quels avantages peut-on attendre du passage à T+1 ?

La SEC s'attend à ce que les principaux avantages comprennent une optimisation de l'infrastructure grâce à des changements techniques et opérationnels entraînant une automatisation accrue, une réduction des processus manuels et une amélioration des standards. Les besoins en capitaux seront optimisés, avec des exigences de marge réduites et une liquidité accrue.

- *Réduction du risque*, en particulier pendant les périodes de volume et de volatilité élevés : La réduction du volume des transactions non réglées au cours d'une journée de négociation et du délai entre la transaction et le règlement entraînera une diminution du risque systémique, du risque de contrepartie et du risque opérationnel dans l'ensemble de l'écosystème de règlement.

- *Réduction des besoins en liquidités* : La réduction de l'exposition des clients au marché et à la contrepartie au cours de la période de règlement peut se traduire par une diminution des exigences de marge. Cette réduction permettra aux clients de mieux gérer leurs risques de capital et de liquidité et de mieux utiliser leur capital disponible.

- *Gains de capital et d'efficacité opérationnelle* : Les gains d'efficacité en matière de capital et d'exploitation peuvent être regroupés en trois catégories : La modernisation de l'infrastructure, la normalisation des processus industriels et la réduction des coûts.

2 - Settlement

5. Quels sont les règlements qui entrent dans le champ d'application du T+1 ?

Le champ d'application est constitué par les transactions DTC ID contre paiement d'actions, d'obligations d'entreprises, d'obligations municipales, de fonds communs de placement (UIT) éligibles à la DTC, ainsi que de tout instrument financier composé de ces entités, tels que les ADR et les EFT.

Les transactions de gré à gré et les transactions franco paiement ne sont pas couvertes par T+1.

6. Les bons du Trésor américain entrent-ils dans le champ d'application de la nouvelle règle T+1 ?

Ces titres sont déjà réglés sur une base T+1 par le biais du système Fedwire.

7. Les transactions internes de SIX SIS portant sur des titres américains continueront-elles à être réglées à T+2 ?

Il n'y aura pas de changement pour les règlements internes de SIX SIS.

8. Le format de Swift sera-t-il modifié ?

Non, il n'y aura pas de changement de format Swift

9. Quel sera l'impact sur le processus d'affirmation ?

Avec la mise en œuvre de T+1, **le processus d'affirmation le jour même devient obligatoire pour les transactions DTC ID**, sur la base de la règle SEC 15C6-2 révisée de l'Exchange Act. Citibank, notre sous dépositaire local continue de confirmer ces transactions pour le compte de SIX SIS et de ses clients en faisant correspondre l'instruction de transaction à la confirmation du courtier. Cela marque la transaction comme un règlement ID, similaire à un statut de pré-appariement. La mise à

jour du statut sera envoyée via Swift MT548 (car il n'y a pas de code pour un pre-match sur le marché américain).

10. Y a-t-il des changements à venir dans le SECOM en même temps que le T+1 ?

SIX SIS décalera le début du processus SECOM (Le système de traitement des titres chez SIX) de SIX EOD de 22h00 à 23h15 CET, du lundi au jeudi, et à 01h00 CET le vendredi. La modification prochaine de la fenêtre de maintenance du SECOM permettra aux participants de disposer d'un délai supplémentaire pour envoyer leurs instructions de règlement après la clôture du marché américain à 22h00 CET et garantira que leurs instructions seront transmises à Citi avant le début du processus EOD. Par conséquent, les nouvelles instructions et les mises à jour de statut ainsi que les allègements peuvent être traitées jusqu'à 23:15 CET / 01:00 CET.

Dans ce contexte, Citibank passera d'un traitement par lots à un environnement de traitement en temps réel (pour les avis de statut MT548) et à un traitement en temps quasi réel pour les allègements de règlement (MT578), ce qui permettra à SIX SIS de partager sans délai les mises à jour transactionnelles automatisées en provenance du marché américain.

11. Quel sera le nouveau délai de règlement de SIX SIS pour le marché américain ?

L'heure limite de règlement des participants à SIX SIS pour la confirmation dans le système d'identification de la DTC sera fixée à 01h00 CET. Les clients sont toutefois priés d'envoyer leurs instructions le plus tôt possible à la date de transaction.

12. Est-ce que les cash cut-offs changent avec T+1 ?

Non, les délais de paiement en espèces de SIX SIS restent inchangés à T+1 (USD 18.00 CET).

Dans ce contexte, SIX SIS et tous les acteurs du marché soulignent l'importance de la gestion des liquidités et de la planification globale de ses participants. Toutes les transactions doivent être prises en compte dans la planification des liquidités, des limites et des garanties du client. SECOM ne transmet les instructions de règlement (STP) au marché/à la banque que si le solde prévu à la date de règlement est suffisant.

Le financement ne doit pas être fourni avant la date de règlement (T+1). Cependant, à la date de transaction, il est essentiel que la planification (y compris les pré-avis potentiels (MT210), les limites disponibles et les garanties requises) soient correctement gérées et conforme aux guides du marché publiés par SIX.

13. Que se passe-t-il si les participants n'ont pas suffisamment de titres disponibles sur leur compte au moment de l'opération d'identification ?

L'affirmation réussie d'une transaction ID ne garantit pas le succès du règlement. En cas d'absence de position, le règlement n'aura pas lieu.

14. Les règles de rachat « buy in » changent-elles en raison du T+1 ?

Non. Il n'y a pas de discussions ou de propositions pour modifier les meilleures pratiques actuelles en matière de rachat aux États-Unis.

15. Que se passe-t-il avec les transactions non confirmées et quel est l'impact sur le processus de pré-appariement sur le marché américain ?

Dans le cadre du nouveau régime T+1, les participants doivent envoyer leurs instructions dès que possible. Si leurs instructions sont envoyées après l'heure limite de SIX SIS pour les règlements par le système d'identification de la DTC et qu'elles risquent par conséquent de ne pas respecter l'heure limite du marché externe, il n'y aura plus de pré-appariement pour les opérations contre paiement.

Les instructions correspondantes seront traitées dans le cycle des ordres du jour du lendemain à la date de dénouement (SD), avec un risque accru de dénouement tardif/échec. En outre, ces

règlements entraîneront des coûts supplémentaires pour les transactions DVP (les frais supplémentaires de la DTC s'élèvent à 0,50 USD par transaction). SIX et Citibank n'ont pas encore défini quand et comment ces coûts potentiels seront répercutés sur leurs participants, ni quel en serait le montant exact.

Avec la révision de la règle de la SEC, **l'affirmation le jour même devient obligatoire** pour les transactions contre paiement de la DTC. Il est donc obligatoire d'adapter tous les processus pertinents pour atteindre un taux d'affirmation le plus élevé possible afin de se conformer à cette nouvelle exigence.

16. Quels sont les changements concernant les titres multi-cotés et les ADR ?

Les cycles de règlement applicables aux titres multi-cotés dépendent du marché concerné. Compte tenu des différents cycles de négociation sur les divers marchés, il est primordial que ces conditions soient alignées entre les contreparties afin d'éviter tout retard ou échec de règlement.

17. Les participants doivent-ils adapter leurs instructions de règlement standard (SSI) ?

Tous les formats de règlement et toutes les instructions standard de règlement (SSI) restent inchangés à ce jour. Les participants doivent être attentifs au raccourcissement du délai de règlement et évaluer les causes potentielles des défaillances ainsi que les processus liés à l'insuffisance des données et des instructions standard de règlement afin d'être en mesure de lancer un processus de contrôle et de suivi en temps utile avec et pour les contreparties.

3 - Corporate Action

18. Y aurait-il un impact sur la Corporate Action ?

Les bourses américaine, canadienne et mexicaine ajusteront la logique de la date clé pour les annonces d'événements afin d'aligner la **Date-Ex et Record-Date** (date d'enregistrement). Le raccourcissement des cycles de règlement risque d'accroître les échecs de règlement, ce qui aura pour effet d'augmenter les réclamations, les compensations et les transformations dans le cadre d'une corporate action.

La date ex et la Record date seront le même jour (pour le traitement normal des dividendes). Cela a été officiellement confirmé par le marché américain (DTC) et le marché canadien (CDS).

SIX et les acteurs du marché pensent que le règlement à T+1 dans le cycle américain **aura probablement un impact sur les pratiques de négociation autour des dates d'expiration** de certains événements volontaires, y compris les offres publiques d'achat, les offres d'échange et les souscriptions de droits. Le raccourcissement du délai et l'augmentation prévue du volume de transactions autour des dates d'expiration pourraient également **affecter les volumes de réclamations, d'indemnisations**, ce qui se traduira par une surveillance très étroite du côté des banques, qui disposeront de moins de temps pour réagir.

19. Comment le raccourcissement du cycle de règlement affectera-t-il les distributions ?

Le traitement des dividendes selon le mode "normal" est celui où la date ex et la Record date pour les marchés américain, canadien et mexicain. Le calcul de la date ex pour le traitement "normal" des distributions passera d'un jour avant la Record date dans un cycle de règlement T+2 au même jour que la Record date dans un cycle de règlement T+1. Les principaux événements concernés sont les événements de distribution d'espèces, tels que les dividendes en espèces, les augmentations de capital, et les événements de distribution d'actions, tels que les divisions d'actions, les dividendes en actions, les distributions de droits et les scissions.

20. Comment les clients et SIX SIS seront-ils affectés par les événements concernant les titres cotés sur différentes places ?

Avec T+1 sur les marchés américain, canadien et mexicain, la date d'enregistrement sera dorénavant égale à la date d'échéance, tandis que la norme T+2 sera maintenue avec une Record date 1 jour après la date d'échéance.

En conséquence, la question se pose de savoir comment les différents marchés fixeront les dates clés pour les événements concernant les titres multi-cotés. Y aura-t-il un alignement entre les marchés ?

Si la situation est claire sur le marché américain, les marchés européens n'ont pas encore une idée précise de la manière de traiter la question des dates clés pour les événements concernant les titres multi-cotés. Les marchés européens doivent encore décider d'une logique de mise en correspondance des dates clés pour les événements relatifs aux titres cotés sur plusieurs places de bourse dont le marché d'origine est américain, canadien ou mexicain.

Toutefois, le fait que différents marchés puissent annoncer des dates clés différentes pour les événements concernant un titre multicoté ne modifie en rien la manière dont SIX SIS organise et traite les événements. **SIX SIS continuera d'organiser et de traiter les événements pour les titres multicotés conformément à la Home Market Rule avec les dates clés correspondantes.**

21. SIX SIS s'attend-elle à un impact sur le processus de réconciliation ?

Avec T+1, l'Ex-Date devient Record-Date, les données seront donc comprimées, il n'y a pas d'écart pour réconcilier les différences. Des processus de réconciliation doivent être mis en place et deviennent plus importants pour les événements avec des espèces ou des titres.

4 - Securities lending

22. Quel est l'impact sur les prêts de titres ?

Si des titres prêtés sont rappelés, ils devront être identifiés dans un délai plus court, les prêteurs auront moins de temps pour rappeler les titres prêtés et les emprunteurs auront moins de temps pour les restituer. Cela nécessitera un changement de comportement de la part de tous les participants au marché afin d'éviter une augmentation des défauts de règlement et des rachats potentiels.

Lorsque le traitement par lots de nuit est utilisé, le raccourcissement du cycle de règlement devrait encourager les participants à passer au traitement en temps réel.

5 - financement des transactions

23. Quel sera l'impact de T+1 sur le financement des transactions en USD ou CAD ?

Pour les transactions de bourse qui se financeront par un change, ces dernières sont généralement réglées à T+2 et il faut noter qu'en raison du raccourcissement du cycle de règlement standard, la non-concordance des cycles de règlement entre les transactions de change et les transactions sur titres d'actions peut avoir des conséquences en termes de coûts pour le financement et la couverture des transactions concernées. Il faut souligner ce qui suit :

- Les clients peuvent avoir besoin de s'assurer que les opérations de change destinées à financer les transactions sont réglées le même jour ou à T+1.
- Les clients doivent également tenir compte de l'impact des échecs de règlement des opérations de change sur leur capacité à effectuer des transactions en USD ou en CAD qui sont réglées à T+1.

Le financement devra avoir lieu dans un délai plus court pour assurer une bonne gestion de la trésorerie et des liquidités.

Des exigences supplémentaires en matière de garanties et de marges devront être prises en compte à T0.

6 - Divers

24. Quelle est l'approche des États-Unis en matière de mise en œuvre ?

Les États-Unis adopteront une mise en œuvre globale pour tous les titres concernés.

25. D'autres marchés devraient-ils passer à T+1 ?

Les marchés suivants envisagent de passer à T+1 :

- Le Canada et le Mexique sont alignés sur le mouvement du marché américain avec une date de mise en œuvre fixée au 27 mai 2024. Le 27 mai 2024, les marchés américains sont fermés en raison du Memorial Day. Les mises à jour respectives de ces deux marchés suivront bientôt.
- Le Royaume-Uni et l'UE ont mis en place des groupes de travail pour discuter de T+1. L'UE étudie actuellement d'autres éléments réglementaires tels que le CSDR avant la mise en œuvre de T+1 et les conversations se poursuivent. Aucun marché, à l'exception des États-Unis et de l'Union européenne, n'a de plan concret, mais le secteur prévoit un développement accru à partir de 2024.
- SIX SIS est à la tête du Swiss Securities Post-Trade Council et a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier les questions suivantes
- L'Argentine, le Brésil et la Colombie ont pour horizon le T+1 et entament des discussions.

7- Liens :

[UST1 FAQs | DTCC](#)

[North America T+1 | UBS Global](#)

[T+1 FAQs \(bnymellon.com\)](#)

[RBC Investor Services | Transition to T+1 FAQ \(rbcits.com\)](#)

[T+1 Settlement Cycle FAQ \(U.S.\) \(northerntrust.com\)](#)